soumettre les autres au même régime, ou peut-être se sentait-il vaguement inquiet et humilié du savoir des autres. Les idées bizarres qu'il eut le courage d'exprimer étaient celles de bon nombre de ses collègues de la droite, mais ils reculèrent au dernier moment, après une courte réplique de M. Waddington, auquel personne n'osa répondre, et le modique crédit affecté à l'Ecole pratique des hautes études fut maintenu.

Depuis 1869, l'Ecole publie, sous le titre de *Bibliothèque de l'Ecole des hautes études*, un recueil destiné à recevoir les travaux collectifs des conférences et les travaux personnels des divers membres de l'Ecole, élèves et maîtres. Ce recueil se compose de traductions d'ouvrages étrangers et d'études originales. Nous citerons, parmi les plus importantes de ces publications, les traductions de la *Stratification du langage* de Max Muller, par M. L. Havet; de la *Chronologie dans la formation des langues indo-germaniques* de Curtius, par M. Bergaigne; les *Etudes critiques sur les sources de l'histoire mérovingienne*, par M. Gabriel Monod; les *Etudes sur les pagi de la Gaule*, par M. Longnon; les *Notes critiques sur Colluthus* de M. Tournier; l'*Itinéraire des Dix mille* de M. Robiou; un travail sur les *Formes de la conjugaison dans l'égyptien antique, en démotique et en copte*, et un autre intitulé *Du genre épistolaire chez les anciens Egyptiens de l'époque pharaonique*, de M. Maspéro; la *Chronologie des lettres de Pline le jeune*, de M. Morel; les *Etudes sur les institutions germaniques* et sur la *Procédure de la loi salique*, par M. Thévenin; un travail sur la grammaire arabe, *De la formation des pluriels brisés*, par M. Guyard; la *Vie de saint Alexis*, poëme du XIe siècle, édité avec des notes philologiques par M. Gaston Paris; les *Anciens glossaires romans corrigés et expliqués*, tr. de Fr. Diez, par M. Bauer, etc. Ces intéressants travaux témoignent de l'activité de l'Ecole.

École libre des sciences politiques. Cette Ecole, due à l'initiative privée, a été fondée à Paris en 1871. Son but est le même que celui qu'avaient eu en vue les fondateurs de l'ancienne Ecole d'administration, organisée en 1848 : chacune des divisions de son enseignement constitue une préparation complète à des carrières qui, dans le cercle ordinaire des études, ne font pas l'objet d'une préparation spéciale : diplomatie (ministère des affaires étrangères, légations, consulats); conseil d'Etat (auditorats de 1re et de 2e classe); administration (administration centrale et départementale, contentieux des ministères, sous-préfectures, secrétariats généraux de départements, conseils de préfecture); inspection des finances; cour des comptes. D'autre part, le programme comprend encore des éléments d'instruction supérieure qui complètent utilement la préparation à certaines hautes positions commerciales et financières, banques, contentieux des grandes compagnies, inspection des chemins de fer, etc.

Le siége de l'Ecole est rue des Saints-Pères.

L'enseignement dure deux années, mais n'est, chaque année, que d'un semestre, de la fin de novembre à la première semaine de juin. L'Ecole reçoit des élèves et des auditeurs, les uns et les autres admis sans examen, sur leur demande et sur l'avis conforme du conseil d'administration. Les élèves sont ceux qui prennent une inscription d'ensemble, donnant entrée à tous les cours, aux conférences et à la bibliothèque; le prix est de 150 francs pour le semestre. Les auditeurs sont ceux qui ne prennent que des inscriptions partielles, à certains cours; les prix sont plus ou moins élevés. On peut entrer à l'Ecole, comme élève ou comme auditeur, tous les ans; les heures des cours et des conférences sont fixées de manière que ceux qui les suivent puissent en même temps suivre les cours de droit, avec lesquels ils doivent, en effet, combiner tout ou partie de l'enseignement de l'Ecole.

Les cours sont divisés en deux sections, correspondant aux carrières auxquelles l'élève se destine. La première section (section administrative et financière) comprend trois séries : 1° pour la préparation à l'administration centrale, à l'auditorat au conseil d'Etat, aux conseils de préfecture, à l'administration départementale; les cours et conférences portent sur l'organisation et la pratique administratives, l'organisation et la pratique financières, l'économie politique, la statistique, la législation commerciale comparée, le droit constitutionnel, la législation civile comparée, le droit des gens et les langues vivantes; 2° pour la préparation à l'inspection des finances, à l'auditorat, à la cour des comptes, aux services financiers; les cours portent sur les mêmes matières, moins la législation civile comparée et le droit des gens; 3° pour la préparation aux carrières commerciales et financières, aux inspections des chemins de fer, au contentieux des grandes compagnies; les cours sont les mêmes que ceux de la série précédente. La section diplomatique (préparation au ministère des affaires étrangères; aux ambassades et consulats) présente en plus des cours de géographie, d'ethnographie et d'histoire diplomatique. L'Ecole ne décerne de diplôme qu'aux élèves ou auditeurs qui justifient de la connaissance de toutes les matières comprises dans l'une au moins de ces quatre séries.

Les cours ont lieu une fois par semaine; les plus importants sont répétés dans une conférence spéciale, où un autre professeur étudie le détail et l'application de ce qui a fait l'objet du cours dans la leçon précédente. Ainsi l'élève inscrit à tous les cours se trouve avoir une dizaine de leçons et cinq ou six conférences. Les examens de seconde année subis victorieusement donnent droit à un diplôme; ils ont lieu au mois de juin et portent sur tous les cours et conférences de la section choisie par le candidat, plus sur une des langues vivantes enseignées à l'Ecole. Le jury est composé de professeurs de chaque section. Deux bourses, dites bourses de voyage, de 2,000 francs chacune, sont, en outre, attribuées aux deux diplômés les plus méritants. Ces bourses doivent être utilisées à visiter une contrée quelconque, désignée par le candidat, qui est tenu de justifier le but scientifique de son voyage. Les boursiers s'engagent à rapporter une étude sur le pays qu'ils auront ainsi visité aux frais de l'Ecole. Une bibliothèque très-bien composée et garnie déjà de trois fonds de livres importants, des salles de lecture sont mises à la disposition des élèves et des auditeurs.

L'Ecole libre des sciences politiques est un établissement appelé à un grand avenir. Depuis sa fondation, 150 ou 200 étudiants se font annuellement inscrire à ses cours, et il commence à sortir de l'Ecole un certain nombre de jeunes gens parfaitement préparés soit à subir les examens qui ouvrent les portes du conseil d'Etat, de la cour des comptes, des ministères, soit à entrer d'emblée dans les grandes administrations. L'écart entre les aptitudes de ses candidats et de ceux qui ont suivi les voies ordinaires sera bien vite très-sensible et ne pourra que s'accentuer dans la pratique des affaires; la France aura bientôt là une véritable pépinière d'administrateurs. « L'effet le plus considérable d'un semblable enseignement, a dit Guizot, qui approuva chaleureusement la fondation de l'Ecole, n'est pas précisément de former des hommes d'Etat, mais de créer autour d'eux un groupe de libres et utiles coopérateurs. En France, l'homme supérieur se sent tout seul. Il ne rencontre d'auxiliaires entendus que chez les gens en place, de critiques compétents que chez les ambitieux qui convoitent la sienne. Le reste de la nation s'engoue, s'irrite, glorifie, bafoue, mais ne juge pas et n'agit que par passion. Bourgeois et peuple passent leur vie à échanger des lieux communs conservateurs contre des lieux communs révolutionnaires, et cela à une distance infinie de la politique positive, éclairée et sérieuse. Des directeurs intermédiaires de l'opinion, voilà ce qui manque. Dans cette armée de citoyens, il n'y a rien entre le général et le simple soldat; peu d'officiers, presque point de sous-officiers. A coup sûr, ce serait une grande et heureuse révolution si la France parvenait à faire essaimer tous les ans deux ou trois mille esprits pourvus de connaissances politiques, ayant un titre pour se faire écouter et des arguments pour faire comprendre que toutes les questions sont difficiles, et la plupart des solutions complexes. L'enseignement organisé pour faire l'éducation de l'homme d'Etat fournirait au pays, par la même occasion, cette classe moyenne instruite et judicieuse qui est le lest d'une société démocratique. Il y a bien eu jusqu'ici une classe moyenne caractérisée par l'instinct conservateur, les manières et la fortune; mais cette classe n'a jamais tenu son rang, il faut l'avouer, par l'aptitude et les lumières politiques. »

Les principaux professeurs de l'Ecole libre des sciences politiques sont : MM. Flourens, Alix, pour la section administrative; Leroy-Beaulieu, Machart, pour la section financière; Lyon-Caen, pour la législation comparée; Albert Sorel, Pigeonneau, pour la section diplomatique; Funck Brentano, Renault, pour le droit des gens; Boutmy, directeur de l'Ecole, et Vergniaud, pour l'histoire constitutionnelle de l'Europe; Gaidoz, pour la géographie politique; A. Dunoyer, pour l'économie politique; Levasseur, pour la statistique; C. Rousset, pour l'histoire militaire; Ribot, pour l'histoire législative; Dupont-White, pour l'histoire administrative; Paul Janet, pour l'histoire morale et sociale; Demongeot, pour l'histoire de l'organisation communale, etc. Chaque année sont inaugurés des cours nouveaux, faits par des spécialistes et qui, tout en rentrant dans l'une des sections de l'enseignement général, en développent spécialement quelque partie intéressante.

École libre des sciences religieuses. Cette Ecole, due comme l'Ecole libre des sciences politiques à l'initiative privée, a été fondée en 1873, sur le même modèle. M. de Pressensé, député, en a été le principal organisateur. Cette fondation est trop récente pour qu'on puisse déjà la juger à ses fruits; le programme des cours de la première année, 1873-1874, en indique suffisamment le caractère. Ces cours sont au nombre de six : philosophie religieuse, histoire des dogmes, histoire de l'Eglise, dogmatique, homilétique, critique et exégèse. Dans le premier, M. Matter, professeur, a pris pour sujet la *Psychologie*; dans le second, M. R. Hollard a traité des *Principes de la Réforme*; dans le troisième, M. de Pressensé, *De la constitution de l'Eglise chrétienne au IIe et au IIIe siècle*; dans le quatrième, M. Lichtenberger, de l'*Apologétique chrétienne*; dans le cinquième, M. Bersier a fait une étude d'une série de textes bibliques au point de vue de la prédication; dans le sixième, M. A. Sabatier a examiné les sources de la vie de Jésus.

École nationale de cuisine, fondée à Londres en 1875. « La découverte d'un mets nouveau fait plus pour le bonheur de l'humanité que la découverte d'une étoile. » Cette maxime, formulée pour la première fois par Brillat-Savarin dans sa *Physiologie du goût*, a eu quelque peine à faire son chemin dans le monde. Il a fallu cependant se rendre à l'évidence, les progrès de la science moderne ayant fait voir clairement que la nourriture des peuples exerce une influence incontestable sur leurs destinées, puisqu'elle modifie leur tempérament, par conséquent leurs idées, leurs mœurs et leurs institutions. Il y a quelques années, un savant allemand établissait d'une façon irréfutable que les caractères physiologiques et moraux d'un peuple buveur de bière diffèrent notablement, au bout de quelques siècles, de ceux du peuple de même race dont le vin a été, pendant le même laps de temps, la boisson habituelle. On constate aujourd'hui, dans les sphères les plus élevées, un courant en faveur de l'art de la cuisine, art auquel les Français ont toujours payé le tribut d'estime qui lui est dû, mais qui languit encore chez d'autres nations dans un état voisin de la barbarie. L'Angleterre est entrée une des premières dans ce mouvement de régénération de la cuisine, et, en 1875, elle a fondé à Londres une Ecole nationale de cuisine, qui compte aujourd'hui vingt-neuf succursales et où les femmes et les jeunes filles des plus grandes familles ne dédaignent pas d'apprendre, de leurs propres mains, à écorcher un lapin et à dresser un poulet. Cette école ne sera pas seulement profitable aux filles de famille; toutes les femmes, à quelque condition qu'elles appartiennent, gagneront à suivre les cours de l'Ecole.

Le nombre des élèves de l'Ecole nationale de cuisine anglaise s'est élevé, en 1876, à 1,734, dont 59 ont obtenu le diplôme de professeur. L'enseignement est divisé en quatre classes de deux heures par semaine : 1° classe de nettoyage; 2° classe de cuisine pour les familles dépensant de 25 à 125 francs par semaine pour leur nourriture; 3° classe de cuisine pour les artisans dépensant de 9 à 25 francs; 4° cours pratique pour les personnes se destinant au professorat.

Le principe de l'institution est l'enseignement pratique. Les élèves, qui appartiennent exclusivement au sexe féminin, font tout par elles-mêmes. On admet cependant un certain nombre d'auditrices, qui se contentent de prendre des notes; c'est surtout parmi ces dernières qu'on rencontre des représentantes de la haute aristocratie, bien que quelques nobles ladies mettent aussi, sans métaphore, la main à la pâte.

Quelques mois après la fondation de l'Ecole, un des organes les plus importants de la presse anglaise, la *Quarterly Review*, la recommandait à la bienveillante attention du Comité d'éducation. En agissant ainsi, la *Quarterly Review* s'est faite le porte-voix d'un parti nombreux qui porte une ardeur et une conviction extrêmes dans la poursuite de son but. Les membres avancés du parti n'hésitent même pas à demander que l'Ecole nationale de cuisine devienne un établissement officiel patronné par l'Etat et, au besoin, subventionné par lui.

Puisque nous constatons les tentatives faites en Angleterre en vue de la régénération de la cuisine, signalons une étude, à la fois spéculative et pratique, publiée en avril 1877 dans la *Quarterly Review*. Cette étude est intitulée : la *Cuisine et la cave*; on y trouve une recette de sauce à côté d'observations ethnologiques, une dissertation sur les rôtissoires perfectionnées à côté de réflexions morales. L'auteur commence à passer en revue l'état de la cuisine, à l'époque actuelle, chez les différents peuples. Les questions de race jouent ici un grand rôle. Le Français porte dans la composition d'un ragoût ou dans l'ordonnance générale d'un dîner l'esprit d'ordre, de clarté, de symétrie qui le caractérise. Sa cuisine mérite l'épithète de parfaite. Qu'il prenne garde, cependant! Depuis cinquante ans, il y a décadence sensible, et l'étranger, en quête d'un dîner fin, ne trouve plus à Paris un seul restaurant comparable aux célébrités de la première moitié de ce siècle. L'Italie, qui méritait jadis une mention honorable, a encore plus reculé. A parler franc, elle n'occupe plus maintenant, sous le rapport de la cuisine, qu'un rang très-secondaire; mais qu'elle ne se décourage pas, dit la revue anglaise : il y a toujours de l'espoir pour une nation qui sait faire cuire le riz. L'auteur ne parle pas de l'Espagne : son cas lui paraît sans espoir. La *Quarterly Review* éprouve une difficulté sérieuse à porter un jugement sur les aptitudes des Slaves, parce que ceux-ci s'adressent volontiers à l'étranger pour leurs premiers sujets. La Russie, notamment, fait venir à grands frais des cuisiniers français. En Autriche, le mélange des races n'a pas donné de résultats favorables. Il règne dans cet empire, à l'égard des repas, un véritable désordre. A Vienne même, l'absence de méthode est poussée à un point déplorable. On ne sait ni dîner à la bonne heure, ni manger les plats dans le bon ordre. Cette légèreté est toutefois préférable à l'épaisse ignorance de l'Allemagne du Nord, dont le collaborateur de la *Quarterly Review* qualifie la cuisine de « sans pitié. » La cuisine anglaise lui paraît pauvre. La faute en est à l'orgueil britannique, qui met obstacle aux innovations les plus désirables. Jamais la ménagère anglaise ne reconnaîtra qu'elle ne sait pas faire cuire les côtelettes et que les rares notions qu'elle possède sur la soupe sont autant d'hérésies. Le potage n'est plus chez elle ce mets léger et rafraîchissant qui dispose si bien l'estomac pour la partie sérieuse du repas. C'est un composé échauffant où les épices prennent la place des herbes et des légumes. L'auteur de l'article n'en revendrait peut-être pas à Monselet, mais il est fin connaisseur en cette matière : sa discussion sur le pot-au-feu épuise la question, et il déploie une vaste érudition dans la recette de la julienne, avec variantes d'après les meilleurs auteurs. Il a craint de prêcher dans le désert : il a eu tort, et les excellents résultats déjà obtenus par l'Ecole nationale de cuisine doivent le rassurer sur l'avenir. Toutefois, nous devons faire remarquer en terminant que la réforme ne sera vraiment féconde, et pour cause, que dans les classes supérieures de la société. Le pauvre hère qui déjeune d'un morceau de pain et de fromage n'a pas une variété de combinaisons à son choix. Fût-il diplômé de l'Ecole nationale de cuisine, il n'aura toujours que du pain et du fromage ou du fromage et du pain.

École de Rome. V. ROME (école de), au tome XIII du *Grand Dictionnaire*, page 1352.

École supérieure de la guerre. V. GUERRE (Ecole supérieure de la), dans ce *Supplément*.

École vétérinaire d'Alfort. V. VÉTÉRINAIRE, dans ce *Supplément*.

École normale (L'), journal d'éducation et d'instruction, fondé et dirigé par Pierre Larousse, auteur de la *Lexicologie des écoles* et futur auteur du *Grand Dictionnaire univerel du XIXe siècle*. Le titre que nous venons d'indiquer est le titre primitif; à partir du second volume, il fut modifié ainsi : l'*Ecole normale, journal de l'enseignement pratique*, titre qui, en effet, caractérise plus exactement cette publication éminemment utile, on pourrait dire, sans exagération, indispensable à ceux qui se consacrent à l'instruction dans nos écoles primaires ou professionnelles.

La collection complète de l'*Ecole normale* comprend treize volumes, format grand in-8°, de 416 pages chacun. Le premier numéro parut le 15 janvier 1859; le dernier, le 8 octobre 1865. La publication avait donc duré près de sept années. La première année ne comprend qu'un volume, car l'*Ecole normale* était alors un journal bimensuel; à partir de la deuxième année, la publication devint hebdomadaire et chaque année fournit la matière de deux volumes.

Il nous est, pour ainsi dire, impossible de donner une idée de la variété et de la multitude d'articles d'enseignement que renferme la collection de l'*Ecole normale* : arithmétique, algèbre, géométrie, exercices de grammaire innombrables, dictées élémentaires, dictées d'orthographe usuelle, dictées orthographiques, dictées orthologiques, dictées sur l'histoire, dictées supérieures, dictées synonymiques, dictées syntaxiques et jusqu'à des dictées récréatives; anecdotes grammaticales et littéraires, géographie, histoire générale, histoire des principales nations, chronologie, archéologie, astronomie, géodésie, géologie, botanique, bibliographie, dictionnaire des locutions latines, compositions et narrations de tous les genres, législation commerciale et maritime, dictionnaire des matières commerciales et des termes employés dans le commerce, articles d'agrément, tels que : énigmes grammaticales et littéraires, énigmes historiques, géographiques, mythologiques, scientifiques et philologiques; exercices de style épistolaire, études analogiques de la langue, fables inédites, traités et exercices de style à tous les degrés, fleurs historiques; racines latines, fleurs latines, étymologies, cours de littérature ancienne, française, étrangère; morale, musique; monographies de l'histoire, de la géographie, de la mythologie, etc.; pédagogie, physique et chimie, métrique, poésies inédites; traité de rhétorique, technologie, traité de versification, etc. Nous sommes bien forcé de nous arrêter dans cette énumération, que nous pourrions prolonger jusqu'à satiété; mais nous croyons en avoir dit assez pour donner une idée de cet immense répertoire où les instituteurs et institutrices, tous ceux en un mot qui s'occupent d'éducation et d'instruction peuvent trouver à l'instant même tous les exercices, tous les devoirs, tous les articles, tous les traités qui leur font si souvent défaut; ils n'ont pour cela qu'à consulter la table générale que renferme le treizième volume. Jamais pareil trésor de connaissances aussi indispensables n'aura été mis à leur disposition. P. Larousse s'était réservé la rédaction des articles qu'il jugeait les plus importants; pour les autres, il s'était adjoint des collaborateurs, tous choisis parmi des hommes rompus aux difficultés de l'enseignement et possédant l'art de présenter des leçons pratiques, mesurées à chaque degré de l'instruction primaire ou professionnelle. D'ailleurs, le nom seul du directeur, de l'auteur de la méthode lexicologique, qui a opéré une véritable révolution dans l'enseignement en France, en Suisse et en Belgique, offre une garantie suffisante de raison et d'expérience, lui qui n'a jamais introduit une seule leçon dans ses livres sans l'avoir expérimentée auparavant sur toute une classe d'élèves : c'était sa pierre de touche, et l'on sait combien elle est sensible. Si parfois on a dû sacrifier à l'impérieux besoin de délassement qu'éprouvent surtout de jeunes esprits, ce n'a jamais été en perdant de vue le double but que doit se proposer l'instituteur : celui d'instruire et de moraliser. Par là, on a évité l'écueil contre lequel échouent tant de publications de ce genre, nous voulons dire la monotonie et la sécheresse.

L'*Ecole normale* aurait pu chercher à prolonger indéfiniment son existence, mais P. Larousse n'avait jamais eu l'intention d'en dénaturer le caractère et de l'amoindrir en la transformant en entreprise commerciale; il s'est arrêté quand toutes les matières de l'enseignement primaire et professionnel furent épuisées; il s'est dit que l'*Ecole normale* ne pouvait plus prolonger son existence sans se condamner à tourner dans le même cercle et à se répéter inutilement.

École des frères (L'), tableau de François Bonvin (Salon de 1874). C'est dans la petite classe que ce tableau nous introduit. Le frère ignorantin qui la dirige est debout dans sa chaire, sec, impassible. Au premier plan étudient des enfants de troupe dont l'attitude plus calme, plus sérieuse que celle des autres élèves indique des habitudes de discipline. Un groupe d'enfants, debout devant un tableau noir, écoute la leçon d'un moniteur. Un gamin demande vivement à sortir; un autre traîne un livre avec une ficelle. Au fond, derrière le poêle, se tiennent des enfants souffreteux. A droite, sur un banc et au mur, sont entassés ou suspendus des paniers, des casquettes et des képis. Tout cela, vu dans une lumière grise et discrète, est peint avec une vérité presque photographique, sans sécheresse toutefois et avec esprit. Les vingt-cinq ou trente enfants qui sont réunis dans cette composition ont chacun une physionomie individuelle; ils se distinguent par l'âge, le tempérament, la santé, le caractère, l'application, l'intelligence. L'exécution mérite d'être louée. « La qualité du dessin des masses et des détails, a dit M. Ph. Burty, la touche qui fait vivre, le ton qui fait vibrer, le sacrifice qui fait valoir sont à la hauteur des qualités profondes d'observation. C'est au Luxembourg que devrait être accrochée cette *Ecole*, ce chef-d'œuvre tout français, une des dix seules toiles du Salon de 1874 auxquelles on puisse revenir sans fatigue. » M. Paul de Saint-Victor a mêlé quelques critiques aux éloges décernés à ce tableau : « Il y manque, a-t-il dit, un rire de lumière qui vienne égayer cette morne classe. Toutes ces têtes d'enfants sont écrites, ou plutôt moulées, avec la justesse rigoureuse des exemplaires d'écriture qu'on voit accrochés aux murs de la salle. » L'*Ecole des frères* a été peinte pour un amateur parisien, M. Jarre.

Ce n'est pas la seule fois que Bonvin ait mis en peinture des écoliers. Le musée de Langres a de lui un charmant tableau, l'*Ecole des filles*, qui a été exposé au Salon de 1850 et qui a été gravé par A. Masson : une religieuse, assise dans une chaire, avec une longue baguette près d'elle, en guise de houlette, fait réciter une élève; celle-ci est debout au milieu de la classe. Un dessin de Bonvin, intitulé l'*Ecole des sœurs de charité*, a figuré à la vente du comédien Bocage en 1862. Au Salon de 1875 a paru un petit tableau du même artiste représentant un *Ecolier en retenue*, qui expédie mélancoliquement un pensum. Ce morceau a été gravé à l'eau-forte par Courtry.

* **ÉCOMMOY**, bourg de France (Sarthe), ch.-l. de cant., arrond. et à 21 kilom. S.-E. du Mans, sur un plateau sablonneux; pop. aggl., 1,818 hab. — pop. tot., 3,685 hab. Le 11 janvier 1871, les francs-tireurs des Deux-Sèvres et le 23e bataillon de chasseurs à pied, soutenus par un régiment de mobiles, entrèrent dans Ecommoy, qui était alors au pouvoir de l'armée allemande. Vers quatre heures et demie, les Allemands essayèrent de reprendre Ecommoy, mais ils furent repoussés par le commandant Poinsinet, qui était à la tête des francs-tireurs. Malheureusement, ce petit succès n'eut pas de suites durables.

* **ÉCONDUIRE** v. a. ou tr. — Conduire au dehors : *L'égout sert à* ÉCONDUIRE *l'eau qui a servi dans la turbine.*

* **ÉCORE** s. f. — *Feuille d'écore*, Feuille qui contient le résultat d'un écorage.

* **ECOS**, bourg de France (Eure), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. S.-E. des Andelys; pop. aggl., 403 hab. — pop. tot., 586 hab. Ce bourg est célèbre par le martyre de saint Nicaise et de ses compagnons. Sur son territoire se trouve la Chesnaye, beau château de la fin du XVe siècle.

Écossais de Chatou (L'), opérette en un acte, paroles de MM. Ad. Jaime et Ph. Gille, musique de M. Léo Delibes; représentée au théâtre des Bouffes-Parisiens le 16 janvier 1869. Cet Ecossais est un bourgeois ridicule, nommé Ducornet, qui, à force d'avoir vu jouer la *Dame blanche* et entendu chanter la phrase célèbre :

Chez les montagnards écossais,
L'hospitalité se donne
Et ne se vend jamais,
Non jamais, jamais, jamais,

veut imiter le fermier Dickson. Il fait bâtir à Chatou un chalet hospitalier et annoncer dans les journaux que tous les étrangers y seront hébergés gratuitement. Malgré des offres si séduisantes, personne ne se présente; Ducornet n'y comprend rien. Il vient frapper lui-même à la porte de sa maison. Il découvre alors que ses valets imaginent toutes sortes de tours pour éloigner les étrangers et couler des jours heureux, dans un doux *far niente*. Il met à la porte maître Lepic et Mlle Palmyre, qui rentrent dans le chalet sous des costumes écossais. Un amoureux de Palmyre s'introduit aussi sous le déguisement d'un malade d'hôpital. Tout se termine par une scottisch dansée par tous les acteurs. Cette farce a servi de prétexte à une musique animée, ingénieuse, un peu bruyante parfois, presque toujours sautillante et dansante. Nous mentionnerons de préférence la romance de Palmyre : *Ah! reste auprès de moi*, et la ronde : *Dans les Tuileries.* Quant à la scène finale, elle ressemble à celle de toutes les opérettes représentées en France depuis *Orphée aux enfers*, où les acteurs achèvent, dans une sarabande aussi laide à voir qu'insensée, de faire perdre à l'art lyrique toute dignité, toute grâce et toute décence.

Le public ne pouvait manquer de se complaire à ces exhibitions plastiques, et les directeurs ont compté sur ce ragoût pour enlever le succès des plus mauvaises pièces. Quand comprendra-t-on qu'en matière d'art, comme en toute autre, le public des théâtres secondaires est et sera toujours un éternel enfant, dont il faut diriger et régler le goût et les appétits, au lieu de s'en montrer les dociles courtisans et de le suivre jusqu'au dernier terme où l'entraînent ses instincts naturellement grossiers? La pièce de l'*Ecossais de Chatou* a été jouée par Désiré, Bonnet, Hamburger et Mlle Fonti.

ÉCOSSE (NOUVELLE-) ou **ACADIE**, presqu'île de l'Amérique anglaise du Nord, par 43° 30' et 45° 54' de latit. N.; 63° 10' et 68° 30' de longit. O., rattachée par un isthme étroit au Nouveau-Brunswick. Elle est bornée au N. par le détroit de Northumberland, qui la sépare de l'île du Prince-Edouard, et par le détroit de Canso, qui la sépare de l'île du Cap-Breton; à l'E. et au S. par l'océan Atlantique; au S.-O. par la baie de Fundy; au N.-O. par le Nouveau-Brunswick; sa superficie est de 48,000 kilom. carrés; elle a 400 kilom. de longueur et 100 kilom. de largeur moyenne. Les côtes sont très-découpées et forment de nombreuses baies, dont les principales sont celles de Charlotte et de Mahone au S., de Minas et de Chinecto au N.; le cap Canso forme la pointe N.-E., et le cap Sable la pointe S.-E. Les cours d'eau sont en grand nombre, mais de peu d'étendue et navigables seulement jusqu'à environ 40 kilom. de leur embouchure; les plus considérables sont : le Shubenacadi, l'Annapolis, le Sigaquid et le Liverpool; il y a aussi quelques petits lacs : le Shubenacadi, le Porler, le Rossignol, etc. Le point le plus élevé de la péninsule est le Mont-Ardoise, qui a seulement 230 mètres d'altitude au-dessus du niveau de la mer.

La constitution géologique de la Nouvelle-Ecosse est formée alternativement de granit et d'ardoise. Vers l'E., on trouve des lits de sable, de gypse, de pierre calcaire et de porphyre; les lits houillers sont assez importants et donnent lieu à une exploitation active; 75,000 tonnes de charbon de terre sont annuellement exportées aux Etats-Unis. « Le climat, dit M. Grégoire, est généralement sain, mais l'hiver est froid et accompagné de brumes mauvaises pour la santé; les chaleurs de l'été sont très-fortes. On exploite de la houille, du fer excellent, un peu de plomb, de cuivre et d'or, du plâtre, des ardoises, du sel. On y récolte des céréales, des légumes, des fruits; les forêts font la richesse du pays; elles renferment des chênes, des sapins, des pins, des bouleaux, des ormes, des hêtres, des frênes, des peupliers, des mélèzes, des érables qu'on exporte en Angleterre ou dont on construit des navires. Les animaux sont à peu près les mêmes que ceux du Canada; les forêts fourmillent de gibier, les rivières de poissons et surtout de saumons. » La surface cultivée du pays est d'environ 2,500,000 hectares et c'est, à 100,000 ou 200,000 hectares près, toute la surface cultivable; la partie orientale de la péninsule est la plus riche; le S. est sablonneux; dans le N. et le N.-O., il y a de belles prairies. Les pêcheries de la côte sont en pleine prospérité; elles exportent principalement de la morue, 350,000 à 400,000 quintaux par an, et de l'huile de poisson, 10,000 à 15,000 hectolitres; elles occupent le tiers de la population.

La capitale de la Nouvelle-Ecosse est Halifax, sur la côte E., avec un très-beau port, bien fortifié, renfermant un arsenal et des chantiers de construction. C'est la principale station navale des Anglais dans ces parages et le point de relâche des bâtiments qui vont d'Europe en Amérique. La traversée d'Irlande à Halifax n'est que de six jours. Halifax renferme 30,000 hab. Les autres villes importantes sont : Whitehaven, port magnifique, un peu plus rapproché de l'Europe et appelé à rivaliser avec Halifax; Annapolis, jadis Port-Royal, au S.-O., sur la baie de Fundy; Truro, au N., sur la même baie; Windsor, qui possède une université; Yarmouth, 5,000 hab.; Sidney-Mines, près de riches mines de houille, etc.

La Nouvelle-Ecosse, découverte en 1497 par Sébastien Cabot, puis visitée en 1524 par le Florentin Verrazani, au service de la France, fut appelée Acadie par ce dernier navigateur, qui en prit possession au nom de François Ier. On y fit au XVIe et au XVIIe siècle des essais de colonisation; le marquis de La Roche reconnut la côte orientale (1598). M. de Mont bâtit Port-Royal, l'Annapolis actuelle, et le fortifia. En 1621, les Anglais, qui n'avaient pas voulu reconnaître la prise de possession par la France, s'y installèrent, et Jacques Ier en donna l'investiture à un comte de Stirling sous le nom de la Nouvelle-Ecosse. Cependant, Charles Ier reconnut la légitimité des réclamations de la France et les colons anglais durent s'éloigner; mais ils ne cessèrent pas de convoiter ce pays, dont ils connaissaient les avantages pour la pêche, et ils se le firent définitivement céder par le traité d'Utrecht (1713). C'est l'Angleterre qui a fondé Halifax et toutes les villes nouvelles; cependant quelques colons français, connus sous le nom d'Acadiens, ont persévéré à résider dans leur pays d'adoption; ils sont encore environ au nombre de 6,000, chiffre bien faible, il est vrai, sur la totalité de la population, qui est de 340,000 hab.

La Nouvelle-Ecosse, comme toutes les colonies anglaises, est régie par le système représentatif; le gouverneur est placé sous les ordres du gouverneur général des colonies de l'Amérique du Nord; il a l'autorité suprême, civile et militaire, et administre avec le concours d'un conseil de 12 membres, dont font partie l'évêque et le grand juge, et d'une Chambre législative de 41 membres nommés pour sept ans, comme les membres de la Chambre des communes en Angleterre. Les revenus de l'Etat sont d'environ 3,000,000 de francs; l'armée se compose de 3,000 hommes de troupes, entretenus concurremment avec le Nouveau-Brunswick, et de milices formant 26 régiments, 45,000 hommes de toutes armes.

ÉCOSSETTE s. f. (é-ko-sè-te). Bottillon de betteraves.

* **ÉCOUCHÉ**, bourg de France (Orne), ch.-l. de cant., arrond. et à 9 kilom. S.-E. d'Argentan, dans une plaine fertile, entre l'Orne et ses affluents, la Cance et l'Udon; pop. aggl., 1,371 hab. — pop. tot., 1,492 hab. Commerce de laine, de chevaux et de farines. Haras particulier. Au moyen âge, ce bourg était une place forte.

ÉCOUCHURES s. f. pl. (é-kou-chu-re — rad. *écouche*). Brins de lin ou tiges de chanvre dépouillées de leur écorce à l'aide de l'écouche.

* **ÉCOUEN**, bourg de France (Seine-et-Oise), ch.-l. de cant., arrond. et à 28 kilom. de Pontoise, sur une colline boisée; pop. aggl., 985 hab. — pop. tot., 1,259 hab.

* **ÉCOULAGE** s. m. — Opération par laquelle on fait couler le jus du raisin.

ÉCOULARD (é-kou-lar). Vitic. Cep de vigne dont la fleur coule.

ÉCOURS s. m. (é-kour). Dans les salines, Canal amenant l'eau de mer à la vasière.

ÉCOURUE s. f. (é-kou-rû). Etat des eaux d'une rivière qui sont basses par suite de l'enlèvement momentané de certains barrages. ‖ Terme usité dans certains départements.

ÉCOUVILLONNEMENT s. m. (é-kou-vi-llo-ne-man; *ll* mll. — rad. *écouvillon*). Action d'écouvillonner.

ÉCRASÉE s. f. (é-kra-zé). Effondrement qui se produit au-dessus d'une ancienne fouille, dans une mine.

ÉCRÉMAISON s. f. (é-kré-mè-zon — rad. *écrémer*). Syn. d'ÉCRÉMAGE.

ÉCRÉMILLON s. m. (é-kré-mi-llon; *ll* mll. — rad. *écrémer*). Lait écrémé qu'on donne aux veaux, dans le département du Calvados.

* **ÉCRIRE** v. a. ou tr. — Allus. littér. **Je n'écris point contre qui peut proscrire**, Parole fameuse de Pollion, un des plus célèbres orateurs de l'ancienne Rome. Nommé consul, il était parvenu, non à réconcilier Octave et Antoine, mais à leur faire signer un traité qui suspendit quelque temps l'effusion du sang. Le zèle qu'il montra pour Antoine dans cette circonstance déplut à Octave, qui lui décocha quelques épigrammes; comme on lui conseillait d'y répondre : *Je n'écris point contre qui peut proscrire*, dit-il.

On attribue le plus ordinairement ces paroles à Camille Desmoulins, qui n'a fait que les reproduire dans le passage suivant du n° 7 du *Vieux cordelier* : « Le courage n'est point la démence, et il y aurait de la démence à ne point suivre le conseil de Pollion : *Je n'écris point contre qui peut proscrire.* » Notons que ce fut pendant qu'il corrigeait les épreuves de ce même n° 7, peut-être même au moment où ses yeux se reposaient sur cette phrase significative, que Camille fut arrêté.

« *Je n'écris point contre qui peut proscrire*, disait Camille Desmoulins sur la fin de 93, alors que Robespierre tout-puissant était en train de sauver la société, et que déjà la République n'existait plus!... Je prends pour moi cette maxime. Je renonce, puisqu'on l'a voulu, à exercer le *veto* dont la révolution de Février avait armé la presse contre le pouvoir, et je commence par déclarer que je n'ai rien à dire contre le coup d'Etat du 2 décembre, rien contre les auteurs, coopérateurs et bénéficiaires de ce coup d'Etat.... Je ne récrimine point, je ne proteste pas, je n'accuse personne. J'accepte le fait accompli... comme l'astronome tombé dans une citerne acceptait son accident. »

PROUDHON.

* **ÉCRITURE** s. f. — Vitic. Se dit au pluriel, dans certains lieux, pour désigner les bourgeons à fruit des vignes.

* **ÉCROUELLEUX, EUSE** adj. — Nom donné par dérision, sous le Directoire, aux incroyables, dont la cravate énorme formait à la gorge une sorte de goître de mousseline : *On appelait* ÉCROUELLEUX *ceux qui cachaient leur menton dans leur cravate.* (V. Hugo.)

ECTATIQUE adj. (è-kta-ti-ke — rad. *ectasie*). Qui concerne l'ectasie ou l'ectase.

ECTÈNES, premiers habitants de la Thébaïde, dans l'ancienne Grèce, qui avaient pour roi Ogygès. D'après Pausanias, ils périrent de la peste, et leur pays fut occupé par les Hyanthes et les Aoniens.

ECTÉNIE s. f. (è-kté-nî). Liturg. Sorte de litanie, dans la liturgie grecque.

ECTODERME s. m. (è-kto-dèr-me — du gr. *ektos*, en dehors; *derma*, peau). Zool. Peau extérieure des mollusques, des polypiers, etc.

ECTODERMIQUE adj. (è-kto-dèr-mi-ke — rad. *ectoderme*). Zool. Qui a rapport à l'ectoderme.

ECTOPARASITE s. m. (è-kto-pa-ra-zi-te — du gr. *ektos*, en dehors, et de *parasite*). Zool. Parasite habitant l'extérieur du corps sur lequel il vit.

ECTOPHYTE adj. et s. m. (è-kto-fi-te — du gr. *ektos*, en dehors; *phuton*, plante). Bot. Se dit des végétaux parasites qui se développent en dehors des autres plantes, par opposition à ceux qu'on appelle ENTOPHYTES.

ECTROGÉNIE s. f. (è-ktro-jé-nî — du gr. *ektroô*, je fais avorter; *genesis*, production). Production des anomalies par défaut, par arrêt de développement de certains organes.

* **ÉCUEILLÉ**, bourg de France (Indre), ch.-l. de cant., arrond. et à 44 kilom. N.-O. de Châteauroux, sur la Tourmente; pop. aggl., 1,314 hab. — pop. tot., 1,916 hab.

ÉCULLY, bourg de France (Rhône), cant. et à 8 kilom. de Limonest, arrond. et à 5 kilom. de Lyon; pop. aggl., 968 hab. — pop. tot., 2,850 hab. On y voit une curieuse fontaine incrustante. Pépinière départementale.

* **ÉCURIE** s. f. — Sport. Ensemble des chevaux de course d'un propriétaire ou de plusieurs propriétaires associés.

* **ÉCURY-SUR-COOLE**, bourg de France (Marne), ch.-l. de cant., arrond. et à 8 kilom. S. de Châlons; pop. aggl., 293 hab. — pop. tot., 324 hab.

EDESIA, déesse du manger, chez les anciens Romains.

* **EDHEM-PACHA**, homme d'État ottoman. — Sous le règne d'Abd-ul-Aziz, il fit partie, à diverses reprises, des nombreux ministères qui se succédèrent. Devenu ministre des travaux publics, il fit exécuter des chemins de fer par des ingénieurs compétents pris en dehors de la Turquie. Il reprit une seconde fois ce portefeuille au commencement de 1874, lorsque le sultan envoya Sadyk-Pacha à Paris dans le but d'essayer de contracter un nouvel emprunt qui devait être affecté, disait-on, à de grands travaux publics. Edhem-Pacha fut ensuite envoyé à Berlin en qualité d'ambassadeur. Il remplissait encore ces fonctions lorsqu'il fut rappelé à Constantinople, au mois de novembre 1876, pour prendre part aux conférences qui eurent alors lieu dans cette ville et dans lesquelles les représentants des grandes puissances étaient chargés d'aviser aux moyens d'empêcher la guerre d'éclater entre la Russie et la Turquie. Dans le cours des discussions qui eurent lieu entre les plénipotentiaires, il fit, à propos des massacres de Bulgarie, une sortie des plus vives contre la France et rappela la Saint-Barthélemy ainsi que les guerres de religion qui avaient ensanglanté notre pays. Après l'avortement de la conférence, il resta à Constantinople et fut nommé président du conseil d'Etat. Lorsque Midhat-Pacha, victime d'une intrigue de palais, fut exilé, ce fut Edhem-Pacha qui fut

appelé à le remplacer comme grand vizir (5 février 1877). Il déclara qu'il assurerait le fonctionnement régulier de la nouvelle constitution et qu'il désirait voir la question d'Orient se régler sans recours aux armes. Après la déclaration de guerre de la Russie à la Porte, il continua à garder la direction des affaires et fut maintenu au pouvoir lorsque Safvet-Pacha quitta le ministère des affaires étrangères et que Redif-Pacha, ministre de la guerre, fut destitué (juil. et 1877). Les premiers échecs éprouvés par les Turcs ébranlèrent quelque peu son crédit, qui parut se raffermir après la défaite des Russes à Plevna (31 juillet).

ÉDILITAIRE adj. (é-di-li-tè-re — rad. *édile*). Qui a rapport aux édiles, qui rentre dans leurs attributions.

ÉDIMBOURG, ville de la Grande-Bretagne, métropole de l'Ecosse; 250,000 hab. avec Leith.

ÉDIMBOURG (prince Alfred-Ernest-Albert, duc D'), second fils de la reine Victoria, né au château de Windsor le 6 août 1844. Il eut pour gouverneur le major du génie Cowell, qui l'emmena à Genève pour lui faire étudier les langues modernes. Il retourna ensuite en Angleterre pour se préparer aux examens qu'il devait subir avant d'entrer dans la marine. En 1858, il s'embarqua à bord de la frégate à vapeur l'*Euryalus*, passa ensuite sur le *Saint-George* et fit un voyage en Amérique. En 1862, le trône de Grèce lui fut offert, et il le refusa. En 1866, il prit possession de son siège à la Chambre des lords et reçut le titre de bourgeois de la Cité de Londres. L'année suivante, il fut nommé au commandement de la frégate *Galatée* et se rendit en Australie, où la population de la colonie lui fit un accueil enthousiaste. Mais, dans la Nouvelle-Galles du Sud, un Irlandais, nommé O'Farrell, tira sur lui un coup de pistolet qui le blessa légèrement dans le dos. De là, il partit pour le Japon, où le mikado l'accueillit fort bien, puis il visita la Chine et l'Inde. En janvier 1874, le mariage du prince avec la grande-duchesse Marie, fille de l'empereur de Russie, fut célébré à Saint-Pétersbourg avec une grande pompe, et, dès le mois d'octobre suivant, un fils naquit de cette union.

EDMOND (Charles), pseudonyme de M. Charles-Edmond CHOJECKI. V. CHARLES-EDMOND, au tome III du *Grand Dictionnaire*.

Édouard II (LA MORT D'), tragédie anglaise de Marlowe. Ce drame est le plus régulier et le plus émouvant de tout le théâtre de Marlowe. L'auteur procède tout à fait à la manière de Shakspeare; c'est la mise en scène des chroniques, avec tout le mouvement des passions. Le sujet de la pièce, c'est la lutte que soutient l'incapable et faible Edouard II contre les hauts barons du royaume et contre sa propre famille, en faveur de ses favoris Gaveston et Spenser. Les péripéties de vingt années de guerres civiles se condensent dans le court espace de cinq actes. Dès la première scène, l'action s'engage et ne se ralentit plus. Edouard vient de monter sur le trône; les barons d'Angleterre, qui ont obtenu de faire bannir son favori Gaveston sous le règne de son père, lui demandent de ne pas le rappeler; mais il ne cède pas, et Gaveston revient. La lutte recommence. Le roi y est le plus faible. L'archevêque de Cantorbéry lui déclare que, s'il ne consent pas à signer un nouveau décret qui exile Gaveston, il sera déchu de la royauté. Le faible Edouard signe avec désespoir l'acte qu'on lui impose, à condition qu'il pourra dire adieu à l'ami dont il se sépare. Mais le comte de Warwick, qui redoute cette entrevue, a décidé qu'elle n'aurait pas lieu; il s'empare de Gaveston et le fait mettre à mort. Cet attentat fait verser des flots de sang. Le roi veut venger la mort de son favori; il donne sa confiance à un autre personnage, Spenser, également odieux à la noblesse, et il marche contre les barons. Vainqueur dans une bataille, il fait prisonniers les meurtriers de Gaveston et les fait exécuter sous ses yeux. L'opiniâtreté avec laquelle Edouard II s'attache à Spenser tourne contre lui son propre frère et sa femme. La reine se ligue avec le chef des barons révoltés, Mortimer, dont elle est aimée, et tous ensemble viennent livrer bataille au roi. Celui-ci est vaincu, obligé de prendre la fuite et poursuivi jusqu'en Irlande par des émissaires qui se saisissent de Spenser, le font périr et jettent en prison le malheureux monarque. Après avoir subi un traitement ignominieux et cruel, le roi est assassiné dans son cachot par l'ordre de Mortimer. Mais le meurtrier est arrêté à son tour et condamné à mort par Edouard III, qui a découvert la vérité et qui venge ainsi son père. « Une telle accumulation de crimes, dit M. Mézières dans un chapitre fort remarquable, révolterait l'imagination si le poëte n'introduisait au milieu de ces mœurs vraies, mais barbares, quelques figures touchantes qui en adoucissent l'horreur, sans effacer cependant l'impression douloureuse que produit le sujet. Mais le pathétique se reporte principalement sur le personnage d'Edouard II. Sa vie, dans le drame, n'est qu'une longue angoisse. Il souffrait, pour ses favoris d'abord, puis pour lui-même, une lutte dans laquelle il s'agit de ses plus chères affections et de sa propre vie. Lui qui n'aime que le repos et le plaisir, il est forcé de prendre les armes; malgré sa douceur naturelle, les événements l'obligent à frapper sévèrement ses ennemis, sans qu'il ait la consolation d'avoir acheté sa tranquillité au prix de ce grand effort. » La mort de ce malheureux roi offre des traits touchants, le cri de la chair, le désespoir de vaincre la vie, il y a là sans doute, dit M. Villemain, ce pathétique matériel et sanglant dont la tragédie grecque elle-même fait souvent usage, mais qui reste si loin des douleurs morales, de ces déchirements de l'âme, tels que les a peints Shakspeare dans *Hamlet*, dans le *Roi Lear*, dans *Henri VIII*, et sur le lit de mort du cardinal Wolsey. Marlowe n'excite pas cette pitié profonde, qui est l'âme de la tragédie, et il n'arrive à la terreur que par une exagération souvent contre nature. Chez lui, le méchant n'est pas, comme dans Shakspeare, un homme pervers, mais accessible, par un côté du moins, aux instincts de l'humanité, explicable dans ses crimes par quelque circonstance particulière de sa destinée; non, c'est un monstre que le poëte façonne à loisir, sur lequel il entasse l'horreur, sans autre intérêt ni autre vraisemblance qu'une succession de crimes. »

Éducation maternelle (L'), groupe en marbre, par M. Delaplanche (Salon de 1875). Ce groupe avait déjà été exposé en plâtre au Salon précédent. L'auteur s'est soigneusement éloigné des traditions académiques, plus tenaces encore en sculpture qu'en peinture, et a tout simplement modelé une de ces scènes familières que tout le monde peut avoir eues sous les yeux. Une paysanne, dans le costume le plus simple, se coiffe d'un vulgaire serre-tête ou d'un mouchoir, fait épeler sa petite fille, qu'elle tient serrée contre elle, de peur qu'elle ne s'échappe, et qui suit d'un air naïvement étonné les grosses lettres d'un alphabet. La mine sévère de la maman, qui n'entend pas badiner et qui veut donner une leçon sérieuse, le sous de l'enfant, toute fluette et malingre, sous ses longs cheveux dénoués et avec sa petite robe courte qui laisse voir ses jambes nues, sont rendues avec beaucoup de bonheur et de vérité. Ce groupe, simple et naturel, repose un peu des œuvres de haut style imprégnées du poncif académique.

ÉDUCATIONNEL, ELLE adj. (é-du-ca-si-o-nèl, è-le — rad. *éducation*). Qui se rapporte à l'éducation.

EDULICA ou **EDUSA** (du lat. *edere*, manger), déesse qui, dans la mythologie romaine, présidait à la nourriture des enfants.

* **EDWARDS** (Henri MILNE), savant naturaliste français. — Le dernier travail qu'il a publié est son *Rapport sur les progrès récents des sciences zoologiques en France* (1867, in-8°). Depuis lors, M. Milne-Edwards a continué la publication de son grand ouvrage intitulé : *Leçons sur la physiologie et l'anatomie comparée de l'homme et des animaux*, commencé en 1857 et dont le XIe vol. in-8° a paru en 1875. Il est, depuis 1861, commandeur de la Légion d'honneur.

EDWARDS (Alphonse MILNE), naturaliste, fils du précédent, né à Paris en 1835. Il suivit les cours de la Faculté de médecine, où il fut reçu docteur en 1860, et il prit, l'année suivante, le grade de docteur ès sciences. Nommé, en 1862, aide-naturaliste au Muséum d'histoire naturelle, il a été appelé, en 1865, à occuper une chaire de zoologie à l'Ecole supérieure de pharmacie. M. Alphonse Milne Edwards a publié de nombreux articles dans les *Annales des sciences naturelles* et dans les *Annales des sciences géologiques*, des rapports, des mémoires, etc. On lui doit les ouvrages suivants : *Etudes chimiques et physiologiques sur les os* (1860, in-8°); *Histoire des crustacés podophthalmaires fossiles* (1861-1866, in-4°, avec pl.); *Recherches anatomiques, zoologiques et paléontologiques sur la famille des chevrotains* (1864, in-8°); *Recherches sur la faune ornithologique éteinte des îles Mascareignes et de Madagascar* (1866-1873, in-4°); *Recherches anatomiques et paléontologiques pour servir à l'histoire des animaux fossiles de la France* (1867-1872, 2 vol. in-4° de texte et 2 vol. d'atlas); *Recherches pour servir à l'histoire naturelle des mammifères* (1868-1874, 2 vol. in-4°); *Précis d'histoire naturelle*, dont la 4e édition a paru en 1873 (in-12); *Études sur les zéphyoïdes et les crustacés du Mexique* (1875, in-4°); *Histoire naturelle des mammifères*, avec atlas, et dans l'*Histoire physique, naturelle et politique de Madagascar* d'Alfred Grandidier (1875, t. VI, 1875). M. Alphonse Milne Edwards est un savant très-distingué, qui a reçu la croix de la Légion d'honneur en 1868.

EDWARDS (Edward), écrivain et numismate anglais, né à Londres en 1812. Il se fit d'abord connaître par un ouvrage sur les *Grands sceaux d'Angleterre*, puis il publia un *Catalogue descriptif de la collection de médailles françaises du cabinet du musée Britannique* (1838). En 1846, il fit paraître des *Lettres sur l'état actuel de la question de l'éducation*, puis il fournit de nombreux articles à l'*Encyclopédie britannique*. La considération qu'il devait à ses utiles travaux le fit nommer, en 1851, bibliothécaire principal des bibliothèques libres de Manchester, qui prirent, sous son habile direction, une extension considérable

EDWARDS (Henri-Sutherland), littérateur et journaliste anglais, né à Londres en 1828. Il passa plusieurs années à Paris pour y terminer ses études. Il visita ensuite la Russie, et, à son retour, publia les *Russes chez eux* Plus tard, il fut attaché à la rédaction du *Times* et il se rendit en Espagne pour fournir à ce journal des renseignements précis sur les événements qui se préparaient. En 1864, il publia une *Histoire d'une insurrection polonaise*. En juillet 1870, il fut accrédité comme correspondant du *Times* auprès de l'état-major prussien. M. Edwards a, en outre, publié quelques romans, ainsi qu'une relation de l'invasion allemande, sous le titre de : les *Allemands en France* (1874).

EDWARDS (Amelia B.), femme auteur anglaise, née en 1831. Elle tenait par sa mère à la famille Walpole. Dès 1853, elle écrivit dans les journaux, et plus tard elle se fit connaître par la publication d'un grand nombre de romans, parmi lesquels nous citerons : la *Femme de mon frère*, l'*Echelle de la vie*, la *Main et le gant*, l'*Histoire de Barbara*, *Au temps de ma jeunesse*, *Monsieur Maurice*, *Miss Carew*. On lui doit aussi plusieurs ouvrages écrits pour l'instruction de la jeunesse : *Abrégé de l'histoire de France*; *Montagnes non frayées et vallons peu fréquentés*, relation de voyage orné d'illustrations d'après les dessins de l'auteur; l'*Egypte, la Nubie et le Nil* (1875), etc.

ÉÉRIDÉE, belle-mère des deux géants Otus et Ephialte. Les deux fils de Mars ayant enfermé leur père dans une prison d'airain, elle en instruisit Mercure, qui vint aussitôt délivrer son collègue olympien.

EFFAGAGE s. m. (é-fa-ga-je — rad. *effacer*). Action d'effacer, travail consistant à effacer.

* **EFFANURES** s. f. pl. — Rétribution due aux moissonneurs et aux batteurs.

* **EFFAROUCHÉ, ÉE** part. passé du v. Effarouher. — Troublé dans son calme par quelque accident : *Il est à présumer que ce n'est qu'une queue de cette goutte* EFFAROUCHÉE.

EFFICACIEN (è-fi-ka-si-ain). Théol. Partisan de la grâce efficace.

EFFILEUR s. m. (è-fi-leur — rad. *effiler*). Techn. Celui qui fait l'effilage.

EFFLORAISON s. f. (è-flo-rè-zon — du lat. *flor, floris*, fleur). Bot. Action d'entrer en fleur.

EGA (le duc), grand seigneur neustrien, auquel Dagobert, le roi dont le nom est resté si populaire, confia en mourant (638) la reine Nanthilde et son fils Clovis. Ce prince, dans ses derniers moments, avait exprimé la volonté que les Neustriens acceptassent le duc Ega pour maire du palais. Les Neustriens s'y conformèrent, mais à la condition qu'Ega restituerait aux leudes « les biens que Dagobert avait injustement réunis au fisc, » et qui consistaient dans les bénéfices que le roi s'était attribués à la mort des titulaires au lieu de les abandonner aux héritiers. Ega ne remplit les fonctions de maire du palais que pendant une très-courte période, car il mourut l'année suivante (639).

EGAILLER v. a. ou tr. (é-ga-llé; *ll* mll.). Disperser.

S'égailler v. pr. Se disperser : *Pour donner aux Vendéens l'ordre d'aller faire le service de tirailleurs, on leur disait :* ÉGAILLEZ-VOUS.

* **ÉGALITÉ** s. f. — Sport. *Parier à égalité*. Sit quand on parie contre un cheval pour tous ses concurrents indistinctement. Si l'un d'eux, n'importe lequel, l'emporte sur lui, le pari est gagné.

EGAN (Pierre), littérateur et dessinateur anglais, né à Londres en 1814. Il suivit les cours de l'Académie royale des beaux-arts, puis il parut vouloir abandonner cette carrière pour entrer dans la littérature. Tout en faisant paraître un grand nombre de romans, il entra dans la rédaction du *Home Circle*, du *Weekly Times* et du *London Journal*. Il est, en outre, l'un des dessinateurs ordinaires de l'*Illustrated London News*.

* **ÉGAREMENT** s. m. — Action d'égarer, de perdre : *L'*ÉGAREMENT *d'une lettre à la poste est possible, mais il est très-rare.*

ÉGAULER v. a. ou tr. (é-gô-lé — du préf. *é*, et de *gaule*). Ébrancher, élaguer les gaules de.

ÉGÉA, reine des Amazones, la même qu'Égée. V. au tome VII du *Grand Dictionnaire*.

ÉGERMAGE s. m. (é-jèr-ma-je — rad. *égerner*). Action d'égermer, d'ôter les germes.

EGES ou **ÆGÆ**, ville de Cilicie. Escalade y avait un temple célèbre; Apollonius de Tyane l'habita pendant plusieurs années et s'y acquit une grande réputation comme médecin.

ÉGESTIVE adj. (é-jè-stif, i-ve — du lat. *egerere*, expulser). Physiol. Se dit des organes et des actes qui contribuent à faire sortir du corps de l'animal des substances qui y ont été ingérées.

* **EGGER** (Emile), philologue français. — En 1867 et 1868, il a fait des conférences à l'Asile de Vincennes, et cette dernière année il a été nommé officier de la Légion d'honneur. Outre les ouvrages que nous avons cités, on lui doit : le *Papier dans l'antiquité et dans les temps modernes* (1867, in-18); *Un ménage d'autrefois, étude de morale et d'économie domestique* (1867, in-18); les *Derniers jours de l'éloquence athénienne* (1868, in-8°); l'*Egypte moderne et l'Egypte ancienne* (1868, in-8°); *Etude d'histoire ancienne, les projets de réforme sociale dans l'antiquité* (1868, in-18); *De l'histoire et du bon usage de la langue française* (1868, in-8°); *Observations sur l'Eroticos* (1871, in-8°); *Notice sur un papyrus gréco-égyptien inédit appartenant à la bibliothèque de l'Université d'Athènes* (1873, in-4°); *Observations sur le genre de drame appelé satyrique* (1873, in-8°); *Un sénatus-consulte romain contre les industriels* (1873, in-8°); *Des documents qui ont servi aux anciens historiens grecs* (1875, in-8°), etc. M. Egger est membre du conseil supérieur de l'instruction publique. Il est mort en 1885.

EGHETECH, un des princes des devs. Il est revêtu de la double fonction de présider à l'hiver et à la corruption des cœurs.

EGIALEUS ou **ÉGIALÉE**, fils d'Adraste, un des Epigones, tué devant Thèbes. Au *Grand Dictionnaire*, tome VII, nous n'avons parlé que d'Egiale, fille d'Adraste.

EGIES, ville de la Laconie. Elle était bâtie sur les bords d'un étang, appelé *étang de Neptune*, dont on n'osait pêcher les poissons, dans la croyance que ceux qui les prendraient seraient eux-mêmes changés en poissons.

* **ÉGINE** s. f. — Astron. Planète télescopique découverte par M. Borrelly en 1866.

EGITHE, sorte d'épervier boiteux, mais qui était du plus heureux présage pour les mariages et les bestiaux.

* **ÉGLÉ** s. f. — Astron. Planète télescopique, découverte par M. Coggia en 1868.

* **ÉGLETONS**, bourg de France (Corrèze), ch.-l. de cant., arrond. et à 33 kilom. N.-E. de Tulle, sur une hauteur, au pied de laquelle coule la Doustre; pop. aggl., 1,333 hab. — pop. tot., 1,750 hab.

* **ÉGLISE-NEUVE-D'ENTRAIGUES**, bourg de France (Puy-de-Dôme), cant. et à 25 kilom. de Besse, arrond. et à 45 kilom. d'Issoire; pop aggl., 570 hab. — pop. tot., 2,221 hab.

ÉGOMISTE s. m. (é-go-mi-ste). Partisan de l'égomisme, celui qui pense qu'il n'y a de réel que l'individu.

* **EGON**, roi des Argiens. Ceux-ci, après l'extinction de la famille des Héraclides, consultèrent l'oracle sur le choix d'un nouveau roi. Il répondit que cette indication leur serait fournie par un aigle. Peu de jours après, en effet, l'aigle annoncé venait se reposer sur la maison d'Egon, qui fut aussitôt proclamé roi.

* **ÉGORGER** (S') v. pr. — Etre égorgé : *Les victimes* S'ÉGORGENT *dans le parvis.* (Fléchier.)

* **ÉGOUT** s. m. — **Encycl.** L'immense réseau des *égouts* de Paris est un des travaux les plus considérables de notre époque, un de ceux qui font le plus d'honneur à la science moderne et à l'ingénieur, mais il n'a pas encore réalisé tous les perfectionnements qu'exige la salubrité d'une grande ville. Grâce à ce réseau de galeries souterraines dont le développement est de 500 à 600 kilom., toutes réunies à deux grands *égouts* collecteurs qui débouchent dans la Seine, l'un à Clichy et l'autre à Saint-Ouen, les eaux sont débarrassées de ses immondices. La Seine elle-même, dans l'intérieur de la ville, n'en est plus souillée comme au temps où Beaumarchais était en droit de dire qu'en faisant usage de l'eau du fleuve les Parisiens buvaient le lendemain ce qu'ils avaient évacué la veille; toutefois, le problème absolu de la salubrité publique n'est pas résolu parce que le produit des *égouts* est rejeté en aval de Paris; il devient, au contraire, une cause d'infection pour les communes suburbaines qui bordent la Seine à partir d'Asnières, et les plaintes bien justifiées des riverains ont amené l'édilité parisienne à se préoccuper de cet état de choses qui devient de plus en plus inquiétant. Les deux *égouts* collecteurs déchargent dans la Seine, un liquide noirâtre, d'un aspect répugnant, chargé de débris organiques de toutes sortes; ils déposent dans le lit du fleuve, à Clichy et à Saint-Ouen, d'énormes atterrissements formés par les matières solides, et les eaux sont tellement souillées que, non-seulement, les poissons, mais les herbes aquatiques n'y peuvent vivre; les berges se couvrent d'une écume épaisse et pestilentielle, exhalant une odeur infecte; la batellerie elle-même se trouve gênée par ces bancs de vase qui s'amoncellent et font dévier le chenal du fleuve, tout en réservant l'exécution. De l'enquête sérieuse qu'elle a ouverte et de la discussion à laquelle ses membres en ont été livrés, il a jaillit quelque lumière sur ces questions difficiles. M. H. Blerzy a résumé de la manière suivante, dans le *Journal des Débats*, les conclusions du rapporteur : « Ce qu'il y a de nauséabond dans les immondices charriées par le torrent des *égouts*, ce sont les détritus de la vie organique. Elles sont dilués dans une grande quantité d'eau ou dispersés sur le sol, ces détritus absorbent l'oxygène de l'air, dont ils sont très-avides; ils se brûlent. Cette combustion lente est inoffensive; les matières solides, liquides ou gazeuses qui en résultent, loin d'être malsaines, sont l'élément essentiel de la nourriture des végétaux. Qu'un contraire, ces détritus soient amassés en tas, de

ÉGOUT du *Grand Dictionnaire*, la valeur des masses d'engrais perdus, faute d'utilisation du produit des *égouts*, est un peu exagérée, mais cette valeur n'en est pas moins très-grande. On estime que, rien qu'en matières azotées, les 1,000 hectares de Paris en déchargent pour 13 ou 14 millions de francs par an, de quoi fumer 40,000 hectares de terres labourables; c'est-à-dire que le même objet d'eau d'*égout* (les deux collecteurs déchargent 300,000 mètres cubes d'eau par jour, 100 millions par an) vaudrait environ 6 fr. 15 pour le cultivateur qui le recueillerait sur son champ. On conçoit l'intérêt qu'avait l'édilité parisienne à rechercher le meilleur moyen d'empêcher la déperdition d'une telle richesse, en même temps qu'elle ferait disparaître de Paris et de sa banlieue tout foyer d'infection.

Dès 1867, on chercha à purifier les eaux d'*égout* en les traitant par des réactifs chimiques dans de vastes réservoirs construits à Clichy. Les matières solides se précipitaient au fond; l'eau, redevenue claire et inoffensive, en apparence, était rejetée dans le fleuve et le dépôt était vendu aux cultivateurs. On s'aperçut bien vite que ce procédé, fort coûteux, donnait des résultats tout à fait négatifs. L'eau clarifiée contenait encore en dissolution beaucoup de matières nuisibles; elle n'était ni bonne à boire, ni même propre à l'arrosage; pendant les chaleurs de l'été, la main-d'œuvre était impossible dans les réservoirs et provoquait des fièvres épidémiques; enfin, la construction de réservoirs assez vastes pour emmagasiner les eaux des *égouts* n'était même pas possible. On essaya alors de la filtration à travers les terres. La ville acheta, pour les expériences, quelques hectares de terrain dans la commune de Gennevilliers, en face de Clichy, et y chassa quelques milliers de mètres cubes d'eaux d'*égout*, à l'aide de pompes à vapeur. Tout parut réussir à souhait tant que ces eaux furent répandues à l'aide de rigoles à ciel ouvert, l'odorat ne percevait rien de trop désagréable; les cultures aussi arrosées profitaient de la dérivation, sur Saint-Germain, de toutes les eaux d'*égout* donne une solution définitive du problème.

ÉGRATERONNAGE s. m. (é-gra-te-ro-na-je — rad. *égrateronner*). Action d'égrateronner.

ÉGRATERONNER v. a. ou tr. (é-gra-te-ro-né — du préf. *é*, et de *grateron*). Techn. Débarrasser des graterons : ÉGRATERONNER *les laines.* ‖ On dit aussi ÉGRATRONNER.

ÉGRATERONNEUSE s. f. (é-gra-te-ro-neu-ze — rad. *égrateronner*). Techn. Machine à l'aide de laquelle on débarrasse les laines des débris végétaux qu'elles contiennent. ‖ On dit aussi ÉGRATRONNEUSE.

* **ÉGRENAGE** s. m. — **Encycl.** Quand on récolte la matière textile du coton, il faut aussi la soumettre à l'*égrenage*. Pendant longtemps cette opération se faisait à la main, puis au moyen de certains rouleaux plus ou moins ingénieux; aujourd'hui elle se fait beaucoup plus rapidement à l'aide de machines nommées égreneuses, dont on connaît trois types différents : la machine rouleau ou *roller-gin*, la machine à scie (*saw-gin*) ou moulin scient, enfin la machine Mac-Carthy, la plus compliquée de toutes et qui a été l'objet de nombreuses améliorations. En Algérie, on se sert d'une égreneuse mise en mouvement par un mécanisme semblable à celui des roues à filer, et au moyen de laquelle un ouvrier peut éplucher plus de 30 kilogr. de coton par jour.

ÉGRENEUR s. m. (é-gre-neur — rad. *égrener*). Celui qui égrène.

— *Egreneur de chapelet*. Celui qui récite souvent le chapelet et qui, pour cela, porte ses doigts successivement sur chaque grain.

* **ÉGUISHEIM** ou **EGISHEIM**, ancien bourg de France (Haut-Rhin). — Cédé à l'Allemagne par le traité de Francfort du 10 mai 1871, il est aujourd'hui compris dans l'Alsace-Lorraine (cercle et à 6 kilom. de Colmar); 1,962 hab.

ÉQUIZEIR s. m. (é-ghi-zié — du nom de l'inventeur). Sorte d'irrigateur inventé par le docteur Eguisier.

* **ÉGUZON**, bourg de France (Indre), ch.-l. de cant., arrond. et à 41 kilom. S.-O. de La Châtre, près de la rivière de même nom; pop. aggl., 327 hab. — pop. tot., 1,581 hab. « Il est, dit Mme George Sand, peu de gîtes aussi maussades en France qu'Eguzon; 80 à 100 maisons, d'apparence plus ou moins misérable, composent les deux ou trois rues et ceignent la place de cette bourgade fameuse, à dix lieues à la ronde, par l'esprit procédurier de sa population et les difficultés de ses abords. » L'établissement du chemin de fer a modifié d'une manière heureuse l'aspect d'Eguzon.

* **ÉGYPTE**, vaste contrée au N.-E. de l'Afrique. — La persévérance du khédive ou vice-roi d'Egypte, Ismaïl-Pacha, est enfin parvenue à arracher à la Porte des concessions considérables qui équivalent à une reconnaissance de la semi-indépendance de l'Egypte vis-à-vis de Constantinople. Un premier firman, promulgué en septembre 1867, sépara complétement l'Egypte, pour tout ce qui tient aux intérêts financiers et à l'administration intérieure, du gouvernement du sultan; le khédive était autorisé à faire telles conventions qu'il lui conviendrait pour les douanes, la police des ports, les passeports, le transit, la poste, etc.; à contracter des emprunts et des traités de commerce. La Porte ne se réservait que le droit d'investiture; en revanche, le tribut, qui n'était en 1841 que du quart des recettes brutes et qui avait été porté un peu plus tard à une somme fixe de 60,000 bourses ou 7,560,000 francs, fut élevé à plus du double, à 132,000 bourses. Un second firman, promulgué en septembre 1872, confirma le premier et posa de plus les règles de l'hérédité au khédiviat. Jusqu'alors l'hérédité avait été réglée conformément au droit musulman, c'est-à-dire que le pouvoir passait du khédive à l'aîné de la famille, qui était le plus souvent un de ses frères; d'après la loi nouvelle, il doit passer du khédive à son fils aîné, conformément au droit européen. La seule différence qu'il y ait avec l'ordre de succession adopté en Europe pour les familles royales, c'est que, pour que le fils aîné puisse transmettre ses droits, il faut qu'il ait été khédive; sinon le pouvoir passe, par ordre de primogéniture, dans une des lignes collatérales. Aux termes du même firman, qui élucide et complète tous les précédents, la monnaie doit continuer à être frappée, en Egypte, au nom du sultan; les drapeaux de l'armée doivent être les mêmes que ceux de l'armée turque, et aucun navire blindé ne peut être construit sans la permission du sultan. Enfin, outre le tribut annuel, le contingent militaire à fournir à la Porte, en cas de guerre, est également maintenu.

Le khédive a profité de son omnipotence en matières financières pour faire à l'Europe des appels de fonds, dont la plupart ont été, pour les souscripteurs, la source d'assez cruelles déceptions. Outre les deux emprunts de 1862 et de 1864, que nous avons mentionnés, il a encore eu recours au crédit pour contracter en 1866 un emprunt de 3 millions de livres sterling, dit emprunt des chemins de fer, et un quatrième emprunt en 1868, 7 pour 100, de 11,890,000 livres sterling. Joints aux précédentes opérations, ces deux emprunts ont constitué à l'Egypte une dette de 24,235,717 livres sterling, sur laquelle elle redevait, en 1872, 19,300,300 livres sterling, portant un intérêt annuel de 1,422,888 livres, qu'elle ne payait pas toujours très-exactement. Il y a, en outre, une dette flottante de 25,054,562 livres sterling, et une dette particulière du khédive, résultat de divers emprunts contractés par le vice-roi avec la banque franco-égyptienne de Paris et la maison Oppenheim, de Londres; elle s'élève au chiffre de 8,909,810 livres sterling.

Le budget de ce pays se décompose de la manière suivante, d'après le *Moniteur égyptien* du 28 novembre 1875, en bourses de 500 piastres. (La bourse vaut environ 130 fr.)

Recettes.

Revenus généraux des provinces.	1,372,157
Revenus des gouvernorats et municipes.	140,524
Douanes.	124,738
Recettes des chemins de fer.	193,207
Produit du sel	59,834
Ecluses du canal Mamoudieh et des ports	32,313
Fermages et droits perçus par le ministère des finances.	106,236
Droits sur les tabacs.	51,484
Revenus du Soudan	28,000
TOTAL.	2,108,493

Dépenses.

Dotations	211,335
Ministères, conseil d'Etat, pensions, etc.	131,593
Administration des provinces.	40,547
Police, hôpitaux	92,305
Ecluses et barrages.	5,260
Ministère des travaux publics.	1,687
Ministère de l'instruction publique.	8,740
Ministère de la guerre et marine.	171,247
Allocations annuelles, pèlerinages, bienfaisance.	38,989
Travaux du Nil.	73,591
Dépenses extraordinaires	57,228
Dette publique	1,272,778
TOTAL.	2,105,295

L'excédant des recettes sur les dépenses est de 3,198 bourses; mais cet équilibre avantageux n'est guère établi que sur le papier.

Depuis 1866, le khédive est entré en apparence dans la voie du système représentatif, par la création d'une Chambre des députés dont la première réunion a eu lieu le 25 novembre de la susdite année. L'élection a lieu, dans les campagnes, à l'aide du suffrage universel; dans les villes, les notables seuls sont électeurs. Est éligible tout Egyptien âgé de vingt-cinq ans et de bonne réputation, sans conditions de religion ni de fortune. Le nombre des députés est fixé à 75; Le Caire, qui a une population de près de 360,000 habitants, nomme 3 députés; Alexandrie (220,000 habitants) en nomme 2; Damiette (28,913) en nomme 1. Les campagnes et les villes peu peuplées sont favorisées au détriment des grands centres, où la politique joue un rôle plus actif; mais ce n'est pas tout. La Chambre, qui n'est réunie que pendant deux mois, est privée de toute initiative; elle est convoquée, ajournée et close par le vice-roi; elle ne peut délibérer que sur ce qui lui est soumis par le vice-roi; enfin, elle n'a même pas le droit de recevoir des pétitions. C'est donc moins une Chambre de représentants qu'une sorte de conseil administratif, n'ayant sur toutes choses que voix consultative.

La presse a encore moins de liberté que le Parlement. Un firman de 1865 avait accordé aux étrangers, sinon aux nationaux, de publier des journaux, librement, dans tout l'empire turc; deux journaux français, l'*Egypte* et le *Nil*, furent fondés presque immédiatement au Caire. Le premier était une sorte de journal officiel, patronné par Nubar-Pacha; le second, qualifié de journal d'opposition, n'eut cependant jamais une allure bien vive. Ils ont tous les deux été supprimés en 1874 : l'*Egypte*, pour avoir reproduit un article du *Figaro*, dans lequel il était dit que la Porte ne subsiste que grâce à la garantie des puissances européennes, ce qui est un lieu commun pour nous; le *Nil*, pour avoir insinué que les fonctionnaires égyptiens se laissent quelquefois tenter par l'appât du *bakchich* (pourboire ou pot-de-vin), et pour s'être opposé, avec toute la colonie française et le gouvernement français lui-même, à la nouvelle organisation judiciaire.

Cette réforme judiciaire a pour but l'établissement, en Egypte, d'une juridiction internationale destinée à remplacer celle des consuls et à amener la suppression des capitulations (v. CAPITULATION, dans ce *Supplément*). Les cabinets européens s'étaient d'abord refusés à entrer dans cette voie, mais bientôt l'Angleterre, toute-puissante en Egypte, et sachant bien que le tribunal international serait composé à son gré, céda; le cabinet de Berlin suivit son exemple, et il ne resta plus, comme opposants, que la France et la Grèce qui ont, plus que d'autres, à se préoccuper des intérêts de leurs nationaux, fort nombreux au Caire et à Alexandrie. La Grèce finit par céder elle-même, moyennant quelques avantages, notamment la condition qu'une des places de juge réservées aux Européens, dans le tribunal à créer, serait attribuée à un Grec. La France, restée seule, dut donc accepter à son tour, et un projet de loi en ce sens fut déposé par M. le duc Decazes sur le bureau de la Chambre des députés le 23 décembre 1875. Ce projet de loi a pour but de restreindre provisoirement, pendant cinq années, les pouvoirs de juridiction exercés en Egypte par les consuls français, afin de faciliter l'essai de réforme. Ces cinq années révolues, si l'expérience n'a pas confirmé l'utilité pratique de la nouvelle organisation judiciaire, il sera loisible aux deux puissances de revenir à l'ancien état de choses. Des aujourd'hui, de vives réclamations s'élèvent contre la manière dont les nouvelles institutions sont pratiquées en Egypte. De singulières révélations nous arrivent du Caire et d'Alexandrie; si nous devons en croire, notamment, une brochure écrite par un ancien juge du tribunal mixte de cette dernière ville, M. I.-A. Haakman, désigné par les Pays-Bas, il serait déjà urgent pour l'Europe d'intervenir et, peut-être, de mettre immédiatement fin à cette expérience malencontreuse.

M. Haakman, dans son opuscule intitulé : l'*Egypte et les traités internationaux sur la réforme judiciaire*, fait remarquer d'abord que les négociations relatives à l'établissement de la réforme judiciaire ont été poursuivies avec une rare insistance par le gouvernement égyptien, à un époque où les embarras pécuniaires de celui-ci étaient encore voilés aux yeux européens, et que cette triste situation n'a pas tardé à éclater dans sa pénible évidence presque aussitôt après l'acceptation définitive de la nouvelle institution. Or, cette prétendue réforme judiciaire, dans la pensée secrète du gouvernement égyptien, n'aurait été autre chose qu'une réforme financière et politique. En effet, depuis longtemps, paraît-il, le khédive, toujours sous couleur de progrès et de libéralisme, voulait doter son pays d'une organisation municipale à la façon de l'Occident. C'était encore là un projet financier. Dans nos idées à nous, dit M. Haakman, « qui dit commune, dit impôts librement votés par les citoyens; répartition équitable et emploi discuté par ceux qui les votent. » Or, en Egypte, le but était simplement, suivant le juge Haakman, de rendre impossibles tous les Européens qui sont affranchis d'impôts par les capitulations. On comprend, en effet, de quelles ressources devait être, dans un pays tel que l'Egypte, la constitution de municipalités fatalement obéissantes au point de vue de la création de nouvelles taxes et de nouveaux emprunts, plus ou moins garantis par les communes et par l'Etat. Comme la diplomatie européenne n'avait cessé de combattre ce projet suspect, on avait cherché le moyen d'échapper aux conséquences de cette opposition trop avisée, par l'habile rédaction de l'article 11 du règlement d'organisation judiciaire, ainsi conçu : « Les tribunaux, sans pouvoir statuer sur la propriété du domaine public, ni interpréter ou arrêter l'exécution d'une mesure administrative, pourront juger dans les cas prévus par le code civil les atteintes portées par un acte d'administration aux droits acquis d'un étranger. »

Dans cette rédaction on espérait faire coup double : d'une part, on tendait à éloigner l'ingérence consulaire en matière administrative, matière absolument interdite à la